ORSTOM - DEMOGRAPHIE

ANALYSE DE LA FAMILLE DANS UNE POPULATION PASTORALE : LES TOUBOU

C. BAROIN

C.N.R.S.

Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire
des Pays de la Méditerranée Occidentale.

Communication préparée pour la réunion du CICRED
sur la "Démographie de la Famille"

INED - PARIS - 27-29 Octobre 1982

RESUME

L'analyse de la famille en milieu pastoral pose de difficiles problèmes de méthode. Le cas des pasteurs Toubou du Niger est proposé à titre d'exemple. Ces problèmes sont liés à la difficulté d'obtenir des données chiffrées fiables, à l'imprécision de certains concepts, et tout particulièrement celui de "famille" qui ne correspond pas à la même réalité sociale d'une ethnie à l'autre.

Mots-clés : Démographie, famille, pastoralisme, Toubou, Sahel.

L'analyse démographique des populations pastorales est chose malaisée, en raison de la mobilité plus ou moins forte à laquelle ces populations sont contraintes par leur activité économique, et de la rapidité d'enquête à laquelle sont astreints les démographes s'ils veulent appréhender de larges groupes. C'est là un fait bien connu et sur lequel il n'est pas utile de s'appesantir. Le propos de cet article n'est pas de faire état d'une enquête démographique en milieu pastoral, mais de présenter les problèmes qu'a posé l'étude de la famille chez les pasteurs toubou, et les données recueillies sur ce thème au cours d'un long séjour sur le terrain. Comme l'objectif de ce séjour était ethnographique, on ne s'étonnera pas que l'enquête et ses résultats soient davantage qualitatifs que quantitatifs. Ils sont néanmoins intéressants pour le démographe, car ils donnent une idée des possibilités d'enquête démographique dans ce genre de milieu. Ils sont donc livrés ici à titre d'exemple, et peuvent servir de base à une réflexion méthodologique.

Les Toubou sont un large groupe ethnique de pasteurs saharo-sahéliens. Leur territoire, très vaste (1.300.000 km^2), s'étend pour l'essentiel sur la moitié nord de la République du Tchad. Si la grande majorité des Toubou sont tchadiens, un nombre important d'entre eux vit

au Niger (au nord-ouest du Lac Tchad) ainsi qu'en Libye. Combien sont-ils ? Aucun recensement récent ne permet de le savoir. En 1957 Jean Chapelle, dans son livre Nomades Noirs du Sahara, les estimait à 195.000. Depuis, aucun chiffre officiel ne permet d'apprécier leur nombre exact, d'autant qu'ils sont souvent mêlés, sur les territoires qu'ils occupent, à des pasteurs d'autres ethnies. A l'estimation de Chapelle, qui date de 25 ans, s'ajoutent les effets de la croissance démographique, qui sont difficiles à évaluer de façon correcte. Mais cette tendance à l'augmentation de la population est contrariée par les pertes humaines provoquées par le conflit politique du Tchad, auquel les Toubou sont mêlés depuis 1965. Il est bien impossible actuellement d'évaluer ces pertes, et à fortiori d'avancer un chiffre pour l'ensemble de la population toubou.

En raison du conflit tchadien, l'enquête dont il est question ici n'a pas été menée au Tchad, mais chez les Toubou de l'est de la République du Niger, dans la Sous-Préfecture de Gouré. Mon séjour parmi eux a duré quatorze mois, d'octobre 1971 à décembre 1972. La région choisie était volontairement limitée, car je souhaitais réaliser d'abord une enquête intensive dans un périmètre restreint, avant d'aborder une enquête comparative - dans un rayon géographique plus large. Mais cette deuxième partie du travail ne put être menée à bien, faute de moyens matériels suffisants et en raison de la sécheresse qui avait entraîné des déplacements importants de population.

La région de l'enquête (Cf. carte en annexe), qui forme la partie occidentale du Manga selon Chapelle, est appelée Ayèr par ses habitants. Elle s'étend entre le 14° 30' au sud et la partie méridionale du Massif de Termit (16° 20') au nord. La pointe est de l'Ayèr rejoint Nguigmi au bord du Lac Tchad, tandis qu'à l'ouest cette région est limitée par la piste Tasker-Kiriguim. Cette piste, orientée nord-sud, passe à 50 km environ à l'est du Massif du

Koutous. Au nord-ouest, l'Ayèr s'arrête à la dépression de la Dillia, vallée sèche qui relie le Massif de Termit au Lac Tchad. L'Ayèr présente donc grossièrement la forme d'un triangle un peu écorné sur la gauche, dont la hauteur verticale est de 130 km et la base de 230 km environ.

Cette région est moins sèche que les points qui, à la même latitude, se situent plus à l'est. La pluviosité y est très variable. Dans les meilleures années, elle peut atteindre 300 mm (1952) tandis que dans les plus mauvaises elle peut être inférieure à 100 mm (1973).

L'Ayèr constitue la charnière entre le monde sédentaire, cultivateur de mil, et le désert. C'est une zone où la culture du mil est impossible en raison de l'insuffisance des pluies, mais où celles-ci permettent cependant l'existence d'une végétation arbustive espacée, d'épineux pour l'essentiel. A mesure que l'on progresse vers le nord, les arbres sont de plus en plus distants et de plus en plus rabougris puis ils disparaissent complètement à une quinzaine de kilomètres au sud du Massif de Termit. L'herbe est présente partout, elle donne l'impression d'un tapis végétal fourni lorsqu'on la regarde en incidence rasante, mais si le regard se porte de haut en bas, c'est à peine si on la voit tant les tiges sont espacées : le sable nu du sol saute alors aux yeux.

Le relief de l'Ayèr est un enchevêtrement confus de dunes fixées où aucune orientation ne prévaut nettement. L'altitude est faible (330 à 400 m) et les dénivellés peu importants. Des cuvettes argileuses occupent les points les plus bas, où sont creusés les puits. Ceux-ci sont toujours espacés de plusieurs kilomètres, trois ou quatre au minimum et souvent quinze ou vingt. L'eau s'y trouve à une profondeur variant de 10 à 25 m environ. Ces puits, coffrés de bois, sont étroits (moins d'un mètre de large le plus souvent). L'eau en est retirée au moyen de puisettes fixées à

des cordes et tirées à la main ou par traction animale. Ces techniques rudimentaires ne permettent d'abreuver à chaque puits qu'un nombre limité d'animaux. La population est donc disséminée.

La population de l'Ayèr est constituée essentiellement de Toubou. Ce terme d'ailleurs est impropre, puisqu'il désigne en langue Kanouri (1) les habitants (-bou) du Tibesti (Tou), ce massif montagneux qui domine le nord du Tchad. Les Toubou eux-mêmes ne l'emploient pas. Il se dénomment les uns Téda, au nord, les autres Daza, au sud. Les Téda dans l'ensemble sont plutôt sahariens et éleveurs de dromadaires (2), les Daza plutôt sahéliens et éleveurs de vaches. Ils parlent deux dialectes d'une même langue. Téda et Daza s'inter-marient volontiers et sont de fait souvent mêlés. C'est le cas en Ayèr où les Téda forment environ 20% de l'ensemble toubou, le reste étant Daza. Parmi les Daza de l'Ayèr, 68% font partie du groupe Kécherda.

Outre les Téda et les Daza, on trouve en Ayèr d'assez nombreux Aza, "forgerons" castés et méprisés des Téda et des Daza, qui étaient inféodés autrefois, par famille ou par clan, à des familles ou des clans téda ou daza. Les Aza sont actuellement plus ou moins affranchis de leurs anciennes tutelles, et forment des campements séparés des Téda-Daza dont ils partagent pourtant le mode de vie. Ils n'ont pas été inclus dans l'enquête dont il est question ici. Il existe aussi en Ayèr un certain nombre de campements peul, nettement moins nombreux que les campements toubou. Ils ne sont pas non plus compris dans l'enquête.

Comme le climat de l'Ayèr est trop sec pour se

---

(1) Les Kanouri sont les habitants du Bornou, au sud-ouest du Lac Tchad.

(2) Communément appelés chameaux en Afrique.

prêter à la culture du mil, les populations qui occupent cette région vivent essentiellement d'élevage. Trois types d'élevage sont simultanément pratiqués : celui des dromadaires, des bovins et des caprins. Les deux premiers sont de loin les plus importants. Dromadaires et bovins sont élevés surtout pour le lait, qui est la base de l'alimentation toubou. Les chêvres, par contre, ne sont pas traites ; elles constituent une réserve de viande sur pied, et ne sont tuées que pour de grandes occasions (naissance, circoncision, mariage, réception d'un hôte de marque).

L'élevage de ces animaux est soumis à des contraintes différentes, ce qui entraîne l'éclatement de la famille pendant une partie de l'année. L'élevage des vaches ne nécessite pas de gros déplacements. La plupart du temps, l'herbe est suffisante pour que le troupeau de vaches reste aux abords du puits auprès duquel la famille a coutume de camper. La tente familiale, faite de grandes nattes de doum tressées, reste donc le plus souvent plantée à proximité du même puits. A la saison des pluies néanmoins, la famille se déplace fréquemment avec son troupeau de vaches pour que celles-ci puissent brouter les premiers pâturages verts qui apparaissent, et on trouve souvent en cette saison une concentration de familles et de troupeaux autour des mares temporaires qui se forment, pour un mois ou deux, au fond des cuvettes argileuses. De la sorte, on évite pour un temps la dure corvée de l'abreuvage. Les troupeaux de chamelles (voir note 2), quant à eux, nécessitent de plus longs déplacements. Chaque hiver, les chamelles sont menées par les hommes sur les pâturages salés du désert, au nord de Termit, pendant deux à trois mois, d'octobre à janvier. Les sels minéraux que contiennent ces pâturages sont indispensables à leur bonne santé. Le reste du temps, les chamelles en règle générale paissent aux alentours du campement familial, mais si l'herbe est insuffisante, elles sont conduites plus loin afin de laisser aux vaches le pâturage disponible, car les vaches se déplacent moins loin et moins

facilement que les chamelles.

Le rythme des déplacements familiaux imposerait donc à l'enquête démographique certaines restrictions dans le temps, la saison des pluies et l'hiver étant des moments particulièrement peu propices. Mais le choix d'une saison plus appropriée n'aplanirait pas pour autant toute difficulté, car il est rare au bout du compte que la famille toubou soit pour longtemps réunie. Quand ce n'est pas l'élevage des chamelles qui appelle l'homme toubou à s'éloigner de sa tente (lui ou son fils, s'il est assez âgé pour le remplacer), c'est un autre motif. Il lui faut par exemple aller au marché vendre un animal pour payer l'impôt ou se procurer du mil. Les marchés fréquentés sont ceux de la zone sédentaire au sud, Birni n'Kazoé près de Gouré et Nguru en Nigéria principalement. Les distances sont telles (250 km environ pour Nguru) qu'un voyage au marché représente une absence de plus d'un mois. En outre, l'homme est très souvent appelé, pour des raisons et affaires familiales, à rendre visite à ses parents et alliés des campements environnants. La femme aussi voyage parfois, mais moins souvent que son mari car elle est retenue à son foyer par le soin des enfants et la traite des vaches.

La famille toubou, au total, n'est physiquement rassemblée qu'une partie du temps, peut-être pas plus de six mois par an en moyenne. Quant aux campements, ce sont des unités encore moins stables, dont la composition est sans cesse modifiée par le départ ou l'arrivée de nouvelles tentes. Chaque famille étant libre de choisir sa résidence, et d'en changer quand bon lui semble, les campements ne sont pas des unités statiques, mais des agrégats contingents et provisoires de familles généralement apparentées, mais indépendantes et économiquement autonomes. Si au mouvement des tentes on ajoute le mouvement des personnes, qui a lieu à des moments divers, il devient presque impossible de voir concrètement rassemblé , à un moment donné, l'en-

semble de la population d'un campement.

C'est là un des premiers problèmes auxquels je me suis trouvée confrontée lorsque j'ai commencé mes enquêtes en pays toubou.

Je m'étais installée dans un campement de mon choix, appelé Droua, situé au coeur de l'Ayèr. J'avais eu, les premiers jours, quelques échanges cordiaux avec mes voisines les plus proches, puis les choses avaient semblé en rester là, et les habitants des tentes plus lointaines m'avaient ignorée. Pourtant, mon interprète, parent de plusieurs familles présentes, avait bien expliqué le motif de mon séjour. Aussi décidai-je, pour commencer, d'établir un contact personnel avec tous les habitants du campement (une vingtaine de tentes au total) en leur rendant visite, tente après tente. Je consacrai une journée à chaque tente. J'espérais ainsi me faire une idée de la composition du campement, du nombre de ses habitants et de leurs liens de parenté. Je fus bien reçue, car mes hôtes étaient flattés que je prenne la peine de leur rendre visite. Mais mon enquête fut loin pour autant de se dérouler avec la facilité que j'imaginais. Tout d'abord, les hommes la plupart du temps étaient absents. Quand ce n'était pas pour un des motifs évoqués plus haut, ils étaient partis en brousse pour la journée, pour surveiller leurs troupeaux de chamelles. C'est donc aux femmes que j'avais généralement affaire. Je leur demandais leur nom, que j'obtenais sans difficulté. Puis je cherchais à savoir le nom de leur mari. Là, les choses déjà se compliquaient. Je rencontrais le plus souvent un mutisme obstiné, ou un ricanement gêné. C'est que je commettais, sans le savoir, une de mes premières gaffes d'ethnologue débutante : chez les Toubou, la femme ne doit pas prononcer le nom de son mari. C'est un interdit assez banal, mais il me fallut du temps pour le découvrir et comprendre la réaction de mes interlocutrices. J'obtenais quand même le nom du mari, généralement d'une parente ou

d'une voisine de l'intéressée. Ensuite, j'essayais de voir combien il y avait d'enfants autour de moi, et de connaître leur nom et leur âge."Ces enfants sont-ils les tiens?" demandais-je à mon hôtesse. "Combien en as-tu?" Ici encore, les choses furent beaucoup plus compliquées que je n'escomptais. Pour commencer, il est rare qu'une femme dise le nombre de ses enfants, car elle craint ce-faisant, d'attirer sur eux le mauvais oeil. Ensuite, les prêts d'enfants à des parents qui en ont peu ou pas sont assez fréquents et la femme interrogée ne mentionne pas spontanément un enfant qu'elle a engendré mais qui est allé, très jeune, grossir une autre famille. Inversement, elle mentionnera comme sien un enfant dont elle a la garde mais qu'elle n'a pas engendré. D'elle-même, elle ne parlera pas non plus de prime abord de ceux de ses fils qui sont partis au marché, qui gardent des chamelles en brousse ou qui apprennent le Coran dans un autre campement. En somme, tous les enfants qu'elle a mis au monde ne vivent pas nécessairement auprès d'elle, et inversement, ceux dont elle a la garde ne sont pas tous les siens. Il peut s'y adjoindre les enfants d'un premier mariage de son mari, ou de jeunes parents dont la mère est décédée, par exemple. Lors même que tous les enfants sont siens, ils ne sont pas toujours de même père car les remariages, après divorce ou décès du conjoint, sont habituels. Nombreuses sont les femmes qui ont été mariées trois ou quatre fois au cours de leur existence.

J'apprenais donc à mes dépens que cette opération apparemment simple, le recensement des enfants, ne pouvait être correctement réalisée sans un travail d'enquête en profondeur, en interrogeant non seulement les intéressés, mais leurs voisins et parents proches, et en courant toujours le risque, surtout lorsqu'on connaît mal les personnes qu'on questionne, qu'un enfant momentanément absent soit oublié dans l'énumération. Il me fallut donc revenir à plusieurs reprises sur cette enquête avant d'obtenir des résultats que je puisse considérer comme corrects.

Les risques d'erreur, dans le recensement par tente des habitants d'un campement toubou, sont encore accrus par deux difficultés.

La première est l'existence d'une importante population "flottante", très mobile, qui ne se rattache à une tente donnée que de façon sporadique ou lointaine. Il s'agit surtout des jeunes gens. Ils sont souvent en voyage, en visite dans un campement voisin, ou en brousse à surveiller les chamelles. Lorsqu'ils se trouvent dans le campement de leurs parents, ils prennent un repas de temps en temps dans la tente maternelle, mais bien souvent aussi, avec un parent proche d'une tente voisine. Ils ne dorment jamais dans la tente de leurs père et mère, mais dans celle d'un parent ou d'une parente proche dont le conjoint est en voyage, ou encore, le plus souvent, dehors. Le rattachement des jeunes gens à une unité de résidence donnée a donc peu de réalité matérielle et ce sont des individus qui, de ce fait, risquent fort de ne pas être pris en compte lors d'un recensement. Cette population "flottante" comprend aussi les bergers rémunérés, les esclaves et les jeunes divorcées. Les bergers rémunérés, qui sont des Daza pauvres ou des hommes d'ethnies voisines, peul ou kanouri, n'ont pas de tente. Ils passent la nuit dehors ou dans des abris de paille sommaires. Les esclaves masculins, de même, n'ont pas de tente. Les esclaves femmes, peu nombreuses, en ont généralement une, petite et faite de vieux morceaux de nattes rapiécés, mais les Toubou quand ils énumèrent les tentes d'un campement ne font généralement pas mention de celles des esclaves. Enfin, les jeunes femmes divorcées, en attendant un remariage qui ne tarde souvent pas, reviennent vivre auprès de leur mère et peuvent s'abstenir de monter leur tente, surtout si le mari de leur mère est absent. Elles sont donc en quelque sorte des individus de passage et risquent aussi, pour cette raison, d'être oubliées dans le recensement.

La seconde difficulté tient au caractère très fluctuant, souligné plus haut, de la composition même des campements. Celle-ci varie fortement d'une saison à l'autre, à mesure que de nouvelles tentes s'adjoignent à un groupe ou que d'autres le quittent pour s'installer auprès d'un autre puits. Les campements se font et se défont, au fil du temps. Certains disparaissent complètement à certaines époques quand le pâturage vient à manquer alentour ou que le puits s'est effondré. D'autres se créent, auprès d'un nouveau puits par exemple, ou bien d'une mare temporaire. Le campement où j'ai séjourné le plus longtemps se composait d'une vingtaine de tentes environ. Mais leur nombre a varié sans arrêt au cours de l'année. En l'espace d'un an, cinq tentes sont venues s'y installer tandis que neuf autres ont quitté ce campement. Une famille est partie (avec sa tente) après une querelle, puis est revenue quelques mois après. Sur les vingt-neuf tentes qui, même brièvement, ont fait partie de ce campement au cours de cette année, dix-sept seulement, soit un peu plus de la moitié, s'y sont trouvées en permanence.

L'enquêteur qui cherchera à définir la population d'une région, c'est-à-dire d'un ensemble de campements, devra donc veiller d'une part à n'en omettre aucun (car certains campements, parfois, ne se composent que d'une ou deux tentes), et d'autre part s'assurer qu'aucune tente n'a été comptée deux fois dans des campements successifs qu'elle a occupés.

A titre indicatif, je fournirai, ci-dessous, les résultats d'une enquête de ce type, que j'ai réalisée en 1971-1972 pour l'ensemble des campements téda-daza de l'Ayèr. Le recensement en question ne porte pas sur la totalité de la population de cette région, car les campements des artisans Aza et ceux des Peul ne sont pas compris dans l'enquête.

Avant de commenter les chiffres, précisons comment ils ont été obtenus. C'est au cours d'un voyage à dos de chameau en Ayèr que j'ai établi, avec l'aide de plusieurs informateurs, la liste des diverses tentes composant chacun des campements téda-daza des environs. Je passais de fait dans la plupart de ces campements. La femme étant propriétaire de la tente, c'est une liste de noms de femmes que j'obtenais tout d'abord. Je demandais ensuite le nom du mari de chacune d'entre elles, et s'il était polygyne. Pour les femmes sans mari je faisais préciser l'état matrimonial (veuve ou divorcée). Je n'ai pas cherché à établir la liste des enfants se rattachant à chaque tente car, vu les difficultés rencontrées pour établir cette liste dans le campement que je connaissais le mieux, il me semblait que je ne pourrais mener à bien un tel travail pour les autres campements qu'au prix d'efforts et d'un temps considérables. Tel n'était pas le but de mon séjour. Aussi, préférais-je ne rien relever plutôt que d'obtenir, en y consacrant peu de temps, des données très certainement fausses. J'identifiais néanmoins une partie de la population "flottante" (voir ci-dessus la définition de ce terme) en demandant, pour chaque campement, le nombre de bergers rémunérés (Karawiya en langue daza), d'esclaves et de femmes divorcées.

Les résultats que j'obtenais de la sorte portent en eux les limites de la méthode employée pour les réunir. Les chiffres que je cherchais à définir, on l'aura compris, étaient ceux de la population adulte. Or la définition même de l'individu adulte est en soi arbitraire et pose problème. Pour les démographes, c'est le critère de l'âge qui définit de préférence l'état adulte. Mais la limite d'âge retenue n'est pas la même pour tous. Ainsi, dans l'étude démographique en milieu nomade qui fut menée au Niger en 1963, dans la région de Tahoua, sont considérés comme adultes les individus de quinze ans et plus (voir cette étude, page 72). Au contraire, dans le recensement des nomades mauritaniens de 1977, le caractère "adulte" est défini comme correspon-

dant à l'âge de vingt ans révolus (Paccou et Blanc, 1979 : 360). Pour ma part, le critère que j'ai retenu n'est pas celui de l'âge, mais un critère social. Chez les Toubou en effet, ne sont considérés comme adultes que les individus ayant été mariés au moins une fois, quel que soit leur âge. Ils peuvent donc être veufs ou divorcés, mais un célibataire de trente ans ou plus garde le statut d'un mineur. Or, chez ces pasteurs, les femmes sont mariées beaucoup plus tôt que les hommes. L'âge au premier mariage pour les filles est en moyenne inférieur à 20 ans, alors qu'il est supérieur à 25 pour les garçons. L'écart de l'âge au premier mariage entre les deux sexes est donc proche de dix ans. Ceci veut dire que les chiffres obtenus englobent une tranche d'âge de dix ans plus large environ pour les femmes. Il sera de ce fait difficile de comparer les effectifs de population masculine et féminine, les femmes étant largement sur-représentées.

Cette sur-représentation féminine, fruit du décalage de l'âge au mariage entre les hommes et les femmes, est encore accrue par le fait que le dénombrement par tente de la population permet le recencement des veuves et d'une partie des divorcées, comme nous l'avons vu, mais non celui des hommes veufs ou divorcés. Ces derniers n'ont pas été recensés. Cette lacune est regrettable, car elle aurait pu être facilement évitée (3). Mais l'effectif des hommes adultes omis de la sorte est de toute façon peu important. Les divorces en effet, n'ont lieu que par répudiation de l'épouse, et beaucoup d'hommes qui répudient leur femme attendent pour le faire d'en avoir épousé une autre. Bien entendu, leur statut d'homme marié n'est pas alors modifié par leur divorce. Pour ceux qui n'avaient qu'une femme, le

---

(3) C'est souvent quand l'enquête est terminée que l'on prend conscience de ses défauts. Il ne m'a malheureusement pas été possible de retourner sur le terrain compléter mon information.

le remariage ne tarde pas. Les hommes divorcés sont donc très peu nombreux. Il en est de même des veufs, dont le remariage rapide est toujours possible grâce à la plus grande longévité des femmes. Cette dernière, à l'inverse, rend le remariage des veuves difficile. Aussi les veuves sont-elles beaucoup plus nombreuses que les veufs.

Il convient de faire une dernière remarque concernant les esclaves. Pour eux, la définition de l'état adulte ne peut se baser sur l'état matrimonial. En effet, le mariage ne constitue pas pour les esclaves un rite de passage aussi fortement marqué socialement que pour la population libre. Les esclaves vivent souvent en union libre, et pour eux la transition entre l'adolescence et l'âge adulte n'est pas brutale mais progressive. Juridiquement d'ailleurs, les Toubou ne les considèrent jamais comme adultes, puisque c'est leur maître qui décide de leur sort comme de celui d'un enfant. Le mariage ne modifie donc pas leur statut. De plus, ce n'est pas le mariage qui donne à l'esclave sa valeur sociale, mais le travail qu'il fournit. J'ai donc choisi de recenser les esclaves non pas en fonction de leur état matrimonial, mais à partir du moment où ils ont une importance économique réelle, c'est-à-dire dès l'adolescence.

Ces précisions étant apportées, voici les chiffres obtenus pour les vingt-quatre campements téda-daza de l'Ayèr :

Tableau 1 : Recensement des adultes de 24 campements téda-daza de l'Ayèr

Recensement \ Nom des campements	Babukurmi	Barangaï	Belaberin 1	Belaberin 2	Benga	Bobula	Bola C'ordo 1	Bola C'ordo 2	Bola Kura	Bola Kurugui	Bola Yagabi	Delelum	D'amare	Drua	Eredinga	Fukey	Keesi	Sale Kisinga	Sualè	Sualéy	Tasr 1	Tasr 2	Tolobo	Tororonga	TOTAL
Nb d'hommes	39	9	20	12	13	16	22	5	23	5	21	17	24	21	26	17	36	9	21	22	16	19	11	48	472
dont monogames	37	9	19	10	12	14	19	5	19	5	21	15	22	16	22	15	35	8	20	20	14	18	10	46	431
dont bigames	2	0	1	2	1	2	3	0	4	0	0	2	2	4	4	2	1	1	0	2	2	1	1	2	39
dont trigames	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Nb de femmes	47	9	24	17	18	18	26	5	27	7	25	20	32	31	35	22	39	13	22	25	22	28	14	61	587
dont mariées	40	9	21	14	14	17	22	5	27	5	21	19	27	24	30	19	36	9	21	23	19	19	12	50	503
dont veuves	7	0	1	2	4	1	1	0	0	2	1	0	4	3	2	3	2	0	1	1	1	5	2	7	50
dont divorcées	0	0	2	1	0	0	3	0	0	0	3	1	1	4	3	0	1	4	0	1	2	4	0	4	34
Nb de bergers	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	12
Nb d'esclaves	3	3	0	2	0	0	1	0	15	0	0	2	2	3	5	8	8*	0	1	4	1	0	0	0	58
dont hommes	1	1	0	0	0	0	0	0	5	0	0	1	0	1	0	3	4	0	0	0	0	0	0	0	16
dont femmes	2	2	0	2	0	0	1	0	10	0	0	1	2	2	5	5	4	0	1	4	1	0	0	0	42
Nb total d'adultes	90	22	44	32	31	35	49	10	66	12	46	39	59	57	66	47	83	22	44	54	40	47	25	109	1129
Nb total de tentes	49	11	24	19	18	18	24	5	37	7	24	20	32	29	35	25	42	9	23	28	21	26	14	59	599

(*) esclaves affranchis

Ce tableau fait apparaître, pour 24 campements, un total de 599 tentes, soit en moyenne 25 tentes par campement. Mais cette moyenne n'a de sens qu'en fonction de la définition donnée au terme de campement, qu'il faut préciser. On remarque en effet que certains campements du tableau I portent le même nom, par exemple, Belaberin 1 et Belaberin 2. Il s'agit de groupes de tentes distincts, situés chacun auprès du puits de Belaberin. Les Toubou les dénomment, dans ce cas précis, "Belaberin est" et "Belaberin ouest". On voit donc qu'à un puits peuvent correspondre deux campements. Inversement, à un campement peuvent correspondre deux puits. Tel est le cas de Keesi, où le grand nombre des tentes a nécessité le creusement d'un second puits, non loin du premier dans la même cuvette. Les Toubou n'en considèrent pas moins qu'il n'y a, à Keesi, qu'un seul campement. La relation entre un puits et le campement qui porte son nom n'a donc rien d'univoque, et la définition du campement conserve un certain flou puisqu'elle se fonde davantage sur un sentiment d'appartenance que sur le critère objectif du rattachement à un puits donné. Ce flou est accentué par l'instabilité de la composition des campements, dû au mouvement des tentes signalé plus haut. En outre, le campement toubou ne se présente jamais, matériellement, comme un agrégat de tentes bien regroupées, mais au contraire, comme une ponctuation lâche d'unités distantes. Les tentes sont si espacées, d'une quinzaine de mètres au minimum pour préserver l'intimité des familles mais souvent bien davantage, qu'il n'est jamais possible d'embrasser du regard l'ensemble d'un campement un tant soit peu important. L'impression que dégage l'habitat toubou n'est pas la cohésion, mais une grande dissémination.

Ces réserves faites, on constate que la taille des campements est très variable, puisqu'elle va de cinq tentes pour le campement le plus petit (mais dans certains déplacements saisonniers, l'émiettement peut être plus fort encore) à cinquante-neuf tentes pour le plus important. La

répartition par taille des campements est la suivante :

3	campements de moins de 10 tentes
5	campements de 10 à 19 tentes
10	campements de 20 à 29 tentes
3	campements de 30 à 39 tentes
3	campements de plus de 40 tentes
Total : 24	campements de 5 à 59 tentes

L'effectif de la population adulte, qui dépend directement du nombre de tentes, est lui aussi variable. On compte 1129 adultes pour 24 campements, soit une moyenne de 47 adultes par campement. Il y a donc un peu moins de deux adultes par tente au total. Le campement le plus petit comporte 10 adultes, le plus grand 109. La répartition des campements selon l'effectif de leur population adulte est la suivante :

5	campements de 10 à 29 adultes
11	campements de 30 à 49 adultes
5	campements de 50 à 69 adultes
3	campements de plus de 70 adultes
Total : 24	campements de 10 à 109 adultes.

En additionnant les deux premières lignes, on obtient 16 campements de 10 à 49 adultes : c'est dire que les deux tiers des campements de cette région comptent moins de 50 adultes.

Voyons maintenant comment se caractérise cette population d'adultes.

Elle se compose de 1059 hommes et femmes téda-daza (472 hommes et 587 femmes), auxquels s'ajoutent 12 bergers et 58 esclaves. La population téda-daza constitue donc la très grosse majorité de l'effectif de ces campements, puisqu'elle représente 94% (1059 sur 1129) du total.

Parmi les Téda-Daza, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes. Il y a 55,4% de femmes pour 44,6% d'hommes. Ce plus grand nombre des femmes s'explique dans une large mesure par le procédé d'enquête, discuté plus haut. Il résulte du décalage de l'âge au mariage entre les sexes, les femmes étant comptées comme adultes beaucoup plus tôt que les hommes, et de l'omission d'un nombre sans doute peu important d'hommes veufs ou divorcés. Ces résultats chiffrés ne signifient donc pas que les femmes chez ces pasteurs sont plus nombreuses que les hommes. L'enquête démographique en milieu nomade menée au Niger en 1963 dans la région de Tahoua fait apparaître au contraire un rapport de masculinité en faveur des hommes. Selon cette étude, il y aurait 53% d'hommes chez les Touareg et 54% chez les Peul. Mais les auteurs considèrent ce surnombre masculin comme le fruit probable des difficultés d'enquête, une partie de la population ayant vraisemblablement échappé à tout interrogatoire (voir cette étude, p. 69). Il se pourrait pourtant que le déséquilibre de ce sex-ratio ne soit pas seulement dû à des déficiences méthodologiques, mais qu'il ait un rapport avec le genre de vie. Telle est la question posée par Marguerite Dupire, qui remarque que chez les Peul nomades Wodaabe, les hommes se plaignent uniformément du manque de femmes (Dupire, 1970 : 66). Cette plainte, à ma connaissance, n'est pas formulée par les Toubou de l'Ayèr. La question du sex-ratio chez les nomades reste donc entièrement posée, aucun chiffre ne permettant actuellement d'établir avec certitude qu'il soit en faveur de l'un ou l'autre sexe. Il y a lieu de penser qu'à cet égard, des différences importantes peuvent exister d'une société nomade à l'autre.

Le tableau I appelle d'autres remarques, notamment en ce qui concerne l'état matrimonial des adultes recensés. Presque tous les hommes mariés sont monogames (431 sur 472). La trigamie est exceptionnelle (2 cas sur 472) et la bigamie ne touche que 8% de l'effectif (39 hommes sur 472). Les femmes mariées, quant à elles, sont légèrement plus nombreuses que les hommes mariés (503 femmes pour 472 hommes). Ceci, comme la différence de sex-ratio, provient du décalage de l'âge au mariage. Les femmes mariées constituent 86% de l'effectif féminin recensé (sans compter les esclaves), les veuves 8% (elles sont 50 au total) et les divorcées 6% (34 femmes divorcées recensées). Le faible nombre des femmes divorcées n'explique pas leur remariage rapide. Il intervient au plus tard un an ou deux après la répudiation.

Dans ces vingt-quatre campements, la population non-toubou est très peu importante, puisqu'elle se limite à 6% de l'effectif global.

Les bergers, au nombre de 12 en tout, sont les moins nombreux. Ce sont des hommes d'ethnies voisines (Peul, Kanouri) qui prennent soin des troupeaux moyennant une rémunération assez faible. Ils sont nourris et vêtus, et reçoivent en outre un chamelon ou un veau de deux ans chaque année, selon le type de bétail qui leur est confié.

Les esclaves représentent 5% de la population adulte globale. L'esclavage est un phénomène résiduel, car la plupart des esclaves que possédaient les Toubou les ont quittés au cours de la période coloniale (voir Baroin, 1981). Certains de ceux qui sont restés sur place mènent une existence autonome, en élevant leurs propres troupeaux. C'est le cas des quatre couples d'esclaves libérés du puits de Keesi. Les autres ont conservé leur statut d'assujettis. La grande majorité d'entre eux (42 sur 58, soit 72%) sont des femmes. En effet, les hommes esclaves, dès qu'ils le

peuvent, tentent de s'enfuir et généralement y parviennent, car leur vie de berger leur donne une bonne connaissance de la brousse. Les femmes au contraire sont cantonnées par leur travail aux abords immédiats des campements. Elles connaissent donc mal la brousse, et leur fuite de surcroît est beaucoup plus vite remarquée.

Au total, l'enquête effectuée pour ces 24 campements toubou de l'Ayèr fournit des indications appréciables sur la proportion des bergers et des esclaves par rapport aux autres individus, sur l'état matrimonial des hommes et des femmes, et sur l'importance moyenne des campements. Mais elle ne permet pas de déterminer avec exactitude le rapport de masculinité de cette population, en raison du critère choisi pour définir l'adulte. En effet, le critère social du mariage, préféré pour des raisons pratiques au critère de l'âge, introduit dans les effectifs masculin et féminin des écarts d'âge tels que toute comparaison devient difficile. La définition de l'adulte n'est pas le seul point qui posait problème. La notion de campement, dont la réalité matérielle semble pourtant s'imposer avec évidence, offre elle aussi matière à discussion. Selon qu'il est choisi de compter comme un seul ou plusieurs campements les ensembles de tentes qui se situent auprès et portent le nom du même puits, les résultats chiffrés auxquels on aboutit sont différents. Il n'importait donc pas seulement de livrer ces résultait mais aussi, et plus encore à mon sens, de montrer à quelles difficultés ce type d'enquête, en soi simple et banal, se heurte en milieu pastoral.

Le travail effectué sur ces 24 campements comporte une très grosse lacune, c'est qu'il ne tient pas compte des enfants. J'en ai expliqué plus haut les raisons. Mais j'ai pu établir le décompte des enfants, avec les difficultés que l'on sait, au moins pour un campement, celui de Droua. J'exposerai donc maintenant les résultats de cette enquête qui, faute d'avoir une portée générale, donne ce-

pendant une illustration de ce que peut être la démographie d'un campement.

Ce campement, pour la période considérée (1972) se composait au maximum de 29 tentes, dont 17 seulement sont restées en permanence sur place, les autres ayant quitté le campement ou bien y étant venues en cours d'année. Pour ces 29 tentes, j'ai dénombré un total de 118 habitants soit en moyenne quatre habitants par tente (4). Mais l'occupation des tentes est inégale ; elle varie de un occupant à neuf. Le tableau suivant donne le détail de la répartition par tente des habitants.

Tableau II : Répartition par tente des habitants d'un campement

Nombre d'habitants par tente	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nombre de cas	4	6	6	3	1	2	3	2	2

Ces 118 habitants se répartissent en 52 hommes et 66 femmes. Les femmes sont donc légèrement majoritaires, sensiblement dans les mêmes proportions que pour l'ensemble des adultes de la région étudiée. Est-ce là un cas particulier à ce campement, ou au contraire un phénomène général ? Aucune donnée complémentaire ne permet malheureusement de répondre à cette question. Notons cependant que ce taux plus élevé de féminité s'oppose aux taux plus élevés de

---

(4) Cette taille moyenne des ménages est voisine de celles relevées chez les Touareg et les Peul de la région de Tahoua, respectivement de 4,15 et 4,63 individus par ménage (Etude Démographique et Economique en Milieu Nomade, 1966, p. 72).

masculinité trouvés chez les Touareg et les Peul du Niger en 1963 (voir ci-dessus).

Les 52 hommes de ce campement se répartissent en 24 adultes et 28 mineurs, les femmes en 33 adultes et autant de mineures. Il y a donc en tout, pour 118 habitants, 57 adultes et 61 mineurs. Parmi les adultes ont été comptés les individus ayant été mariés au moins une fois, plus les bergers et les esclaves. Mais cette répartition de l'adulte, rappelons-le, correspond à une réalité différente pour les hommes et pour les femmes, puisque les premiers sont mariés en moyenne dix ans après les secondes. Si l'on se base sur le critère de l'âge, on constate un meilleur équilibre entre les populations adultes masculine et féminine : ce ne sont plus 24 hommes et 33 femmes adultes (c'est-à-dire non-célibataires) que l'on compte, mais 31 hommes et 28 femmes d'âge supérieur à 20 ans (37 hommes et 41 femmes de plus de 15 ans). Parmi les jeunes par contre, le rapport de masculinité est nettement déséquilibré en faveur des femmes : 21 garçons et 38 filles ont moins de 20 ans ; 15 garçons et 25 filles ont moins de 15 ans. Il me paraît difficile d'interpréter cette différence, si ce n'est peut-être par le fait que certains garçons, absents pour des motifs divers (voyages, séjour en école coranique), ont pu ne pas être recensés. Il se peut aussi que le plus grand nombre des filles corresponde à une situation particulière à ce campement, et que la même enquête portant sur un plus grand nombre de campements fasse apparaître, pour l'ensemble, des chiffres plus voisins pour les garçons et les filles.

Que l'on se base sur une définition sociale de l'adulte (individu marié) ou sur le critère de l'âge (20 ans), la population adulte du campement étudié est presque la même : 57 adultes selon le critère social, 59 selon le critère de l'âge (plus de vingt ans), c'est-à-dire pratiquement la moitié de l'effectif total. Ce qui frappe donc, c'est le faible nombre des enfants, qu'il s'agisse des mi-

neurs (61 en tout, soit 52% de la population) ou des moins de 20 ans (59, soit 50%). Les jeunes de moins de 15 ans, quant à eux, ne représentent que 34% de l'effectif global.

Cette faible proportion de jeunes est comparable à celle obtenue pour une autre société pastorale, celle des Touareg de la région de Tahoua au Niger. Ces derniers en effet, ne comptent que 36 % d'individus de moins de 15 ans (Cf. Etude Démographique et Economique en Milieu Nomade, 1966, p. 78). Pour les Peul de cette même région par contre, le pourcentage des moins de quinze ans est sensiblement plus élevé (47%).

Ce faible nombre des enfants, chez les Touareg comme chez les Toubou, est-il imputable à une basse fécondité des femmes ou à une forte mortalité infantile ? Il semble que les deux facteurs interviennent. La fécondité des femmes en Ayèr est faible, puisque pour 29 femmes d'âges divers, j'ai compté en tout 67 enfants vivants au moment de l'enquête, soit une moyenne de 2,3 enfants par femme. Si l'on retire de l'échantillon féminin les femmes les plus jeunes (moins de 30 ans), il reste 19 femmes de 30 ans ou plus qui ont en tout 52 enfants, soit 2,7 enfants vivants par femme. Quant à la mortalité infantile, je ne peux en donner aucune mesure, même approchée, mais il est certain qu'elle est forte en Ayèr, dans ce milieu éloigné des villes et des infrastructures sanitaires modernes auxquelles les Toubou ont rarement recours. A titre indicatif, notons que chez les Touareg la fécondité totale des femmes est peu élevée, puisqu'on trouve en moyenne 3,9 à 4,3 enfants par femme (op. cit. p. 129).

Les données relevées sur la nature des liens familiaux entre les occupants de chaque tente sont plus précises, et fournissent une bonne image de la composition des ménages. Les 118 habitants du campement se répartissent de

la façon suivante :

50 adultes seuls ou en couple

36 enfants du couple

14 enfants d'un premier lit de la femme

8 enfants d'un premier lit du mari

4 autres parents proches de l'homme (mère, frère, soeur, fille de soeur)

3 autres parents plus éloignés de l'homme (degré de parenté non précisé)

3 non-parents

TOTAL : 118 personnes

Ces chiffres peuvent être regroupés de diverses façons. Les membres de la famille nucléaire restreinte, c'est-à-dire le père, la mère et leurs enfants sont 86 en tout. Ils forment donc 73% de la population globale du campement. Si l'on ajoute à la famille nucléaire restreinte les enfants d'un premier lit de l'un ou de l'autre conjoint, nombreux en raison de la forte mobilité matrimoniale, on arrive à un total de 108 personnes sur 118, soit 92% de l'ensemble. Les individus qui se rattachent à une tente sans être parents de ses habitants sont très peu nombreux puisqu'ils ne sont que trois. Il s'agit d'un esclave et de deux bergers. Les parents de l'épouse seule ou de l'époux seul sont en nombre presque égal (14 enfants de la femme, 15 parents du mari dont 8 enfants d'un autre lit). On peut donc dire que, dans presque tous les cas, la tente abrite une famille restreinte, c'est-à-dire un couple et ses enfants, auxquels peuvent s'adjoindre des enfants d'un autre lit de l'un ou l'autre conjoint ou un parent très proche du mari.

Après ces quelques données chiffrées, voyons maintenant à quoi correspond, dans la réalité pratique, la tente et l'unité sociale qu'elle abrite. Le ménage qui occupe la tente est constitué, nous venons de le voir, à 73% par une famille nucléaire, à laquelle s'ajoutent des enfants d'un premier lit de l'un ou l'autre conjoint (lesquels représentent 19% de la population des ménages). Les individus restants (8%) sont des parents de l'homme ou bien, dans quelques cas seulement, des esclaves ou des bergers. Chaque ménage constitue un groupe domestique car il forme à la fois une unité de résidence, de production et de consommation. Mais ces trois aspects de l'unité domestique doivent être précisés et nuancés.

La tente constitue une unité de résidence, dans la mesure où elle est le point d'ancrage des individus qui s'y rattachent. Ceci ne veut pas dire toutefois que tous s'y trouvent en permanence, car les hommes et les jeunes gens sont souvent absents pour des motifs économiques ou familiaux. La tente appartient à la femme, qui la reçoit au moment de son mariage. La tente est d'ailleurs le symbole et le signe du lien matrimonial, comme en témoignent en langue daza les expressions "elle n'a pas de tente", synonyme de "elle n'est pas mariée", et "ils ont monté leur tente", synonyme de "ils se sont mariés". Qui n'a pas d'épouse n'a pas de tente. Aussi les célibataires passent-ils leurs nuits dehors, ou dans des abris sommaires, ou encore se font héberger par un ou une parente dont le conjoint est momentanément absent. De même, un homme qui répudie sa femme se trouve, lui aussi, du jour au lendemain sans habitation personnelle, car la femme emporte avec elle sa tente.

Mais si la tente est propriété de l'épouse, c'est son mari qui en choisit l'emplacement. Il peut le faire deux ans environ après son mariage, car ces deux premières années sont passées obligatoirement dans le campement des parents de l'épouse. Ensuite, le mari décide du lieu où il

s'installera avec sa famille. Il opte souvent pour le campement où se trouvent son père et ses frères, mais cette préférence n'est pas absolue. Les règles de résidence sont souples et les déplacements fréquents.

Tous les individus qui composent l'unité familiale ne passent pas la nuit sous la tente à laquelle ils se rattachent. La nuit, celle-ci n'abrite que les deux époux et leurs enfants en bas âge. Les garçons quand ils atteignent une dizaine d'années, les filles vers l'âge de 16 ans cessent de coucher sous la tente de leurs parents. Comme les autres jeunes gens non-mariés, ils n'ont plus alors d'endroit fixe où dormir. L'intimité du couple est ainsi préservée, et l'éventualité de rapports incestueux écartée. Rien ne s'oppose en effet à ce que le fils couche sous la tente de son père quand sa mère est absente, et la fille pareillement peut coucher dans la tente de sa mère en l'absence du père. Par contre, un père et sa fille, une mère et son fils éviteront de coucher seuls sous la même tente, bien qu'il n'y ait pas de prohibition stricte sur ce point. L'intimité des couples est protégée aussi par l'espacement des tentes. Celui-ci traduit non seulement le désir d'autonomie du couple, mais aussi l'indépendance économique du ménage.

Le groupe domestique constitue en effet une unité de production, car il vit de l'exploitation d'un troupeau dont il a la charge. Ceci n'est vrai toutefois que lorsque la famille nucléaire est à un stade de pleine maturité car ni les très jeunes couples ni les vieillards ne sont économiquement autonomes.

L'homme récemment marié, qui vit pendant deux ans dans le campement de son beau-père, n'a pas encore de troupeau à lui. Les bêtes qui lui appartiennent sont les unes dans le troupeau de son père, les autres dans celui de son beau-père. Il est, durant cette période, au service de ce

dernier, et ce n'est qu'au moment où il sera autorisé à partir pour s'installer avec sa femme dans le campement de son choix qu'il pourra constituer son troupeau personnel en rassemblant les bêtes qui lui appartiennent.

Les vieillards, de même, ne sont pas économiquement indépendants car ils ont besoin d'aide pour abreuver leurs bêtes et les garder. Cette aide leur est apportée par leurs enfants mariés auprès desquels ils vivent, ou sinon par un jeune parent non-marié auquel ils donnent une bête de temps en temps. Leur dépendance s'accroît à mesure qu'ils vieillissent, et ils cèdent peu à peu leur bétail à leurs enfants qui les prennent en charge. Mais la propriété des animaux reste distincte et le préhéritage n'est pas total.

Certaines situations particulières peuvent, elles aussi, altérer l'autonomie du groupe familial en tant qu'unité de production. Notamment, lorsque plusieurs frères héritent en commun d'un esclave unique, ils choisissent souvent de vivre groupés afin que l'esclave puisse abreuver l'ensemble des troupeaux. L'esclave participe alors de plusieurs unités de production à la fois, car chacun garde son indépendance pour le reste.

En règle générale, c'est donc le ménage qui fournit la force de travail nécessaire à l'exploitation du troupeau familial, mais cette règle connaît, on le voit, d'importantes exceptions. Voyons maintenant ce qu'il en est du capital, c'est-à-dire de la propriété du troupeau.

Le cheptel familial appartient pour l'essentiel au père de famille. Mais il comprend aussi, dans des proportions très variables, des animaux qui appartiennent à d'autres personnes. Certaines bêtes sont le bien des enfants en commun, ou d'un enfant particulier, ou encore celui de l'épouse. Une partie du bétail peut aussi n'apparte-

nir ni aux uns ni aux autres, mais à un parent proche ou lointain du mari ou de la femme, qui en a confié la garde au couple. Les propriétaires du cheptel familial sont donc multiples et ils ne font pas tous nécessairement partie du groupe domestique. La situation est encore compliquée par le fait que la nature des droits exercés sur le bétail n'est pas la même pour tous les propriétaires. Plusieurs personnes exercent souvent des droits complémentaires, qu'il importe de distinguer, sur un même animal (droit de le traire, de le donner, de le vendre, droit sur le croît, etc.). Ces droits sont fonction à la fois du sexe et du statut matrimonial du propriétaire, et de la façon dont l'animal a été acquis. Il n'y a pas lieu d'aborder ici la description de cette réalité très complexe (5). Notons simplement que l'enchevêtrement de ces droits résulte de liens sociaux qui dépassent très largement le cadre de la famille nucléaire.

Au total, le groupe domestique forme donc bien une unité de production, puisqu'il exploite en commun le troupeau familial. Mais cette unité est loin d'être absolue. Elle ne se vérifie pas parfaitement en ce qui concerne la force de travail : nous avons vu les importants recoupements qui peuvent avoir lieu avec celle d'autres groupes domestiques. Quant au capital, il fait l'objet de droits multiples impliquant de façon diverse les individus qui composent le ménage ainsi qu'une partie de leurs parents, membres d'autres groupes domestiques. Le troupeau familial, en dépit de sa réalité concrète, ne peut donc être considéré comme une unité de capital au niveau du droit.

Abordons maintenant le troisième aspect de l'unité domestique, l'unité de consommation. De temps en temps, un animal du troupeau est vendu au marché pour faire face

---

(5) Voir à ce sujet BAROIN, 1981 (b) et BAROIN, 1982.

aux besoins de la cellule familiale. Avec le produit de la vente sont achetés du mil, du thé et du sucre, du sel, un peu de piment, d'oignon ou de tomate séchée, parfois un vêtement ou une paire de chaussures, un ustensile ou un peu de parfum. La nourriture préparée par l'épouse est consommée par les membres de la famille nucléaire et ses hôtes de passage, ainsi que par les voisins présents au moment où le repas est servi. Mais les règles relatives à la prise des repas forment une étiquette très stricte qui interdit à la plupart des membres de la famille de manger ensemble. Ainsi, le père ne peut partager son repas qu'avec des hommes adultes. Il ne mange ni avec sa femme ni avec ses filles. Son fils ne mangera avec lui que lorsqu'il aura atteint une trentaine d'années. Mère et fille par contre, peuvent manger ensemble, et il est à la rigueur admis qu'un fils mange avec sa mère, sa soeur, une tante ou une cousine. Frères et soeurs ne mangent ensemble que lorsqu'ils sont petits, avant la puberté. De façon générale, hommes et femmes, jeunes et vieux, mangent séparément. Seuls les tous jeunes enfants ne sont pas soumis à ces règles. Aussi n'est-il pas impossible de voir une très vieille femme partager son repas avec un petit garçon. Comme d'une tente à l'autre les visites sont fréquentes, la nourriture préparée par une femme est donc au total rarement consommée par les seuls membres de sa famille, même si c'est chez eux cependant que parents et enfants prennent le plus souvent leurs repas.

En somme le ménage, abrité par la tente, constitue donc bien en général une cellule économiquement autonome puisqu'il est à la fois une unité de résidence, de production et de consommation. C'est bien là l'unité sociale de base, d'autant plus importante qu'il n'y a pas chez ces pasteurs d'autres groupes sociaux organisés à une échelle plus vaste. L'institution politique est absente.

Mais le ménage n'est pas pour autant une unité sociale isolée. Nous avons vu que si la résidence familiale

est libre en principe, ce n'en sont souvent pas moins les relations de parenté de l'époux ou de sa femme qui contribuent à la définir, puisque le couple s'établit fréquemment là où le mari ou l'épouse compte des parents proches. De même, nous avons remarqué que des voisins ou des hôtes viennent souvent partager les repas des membres de la famille nucléaire. Inversement, ces derniers sont fréquemment nourris par des parents ou amis auxquels ils rendent visite. Le ménage ne vit donc pas en vase clos, sa résidence comme sa consommation sont affectés par les relations sociales (généralement des relations de parenté) entretenues avec son entourage. Quant à son autonomie de production, elle est limitée par l'émiettement du capital et par les recoupements et les partages de force de travail qui ont lieu d'un groupe domestique à l'autre.

Au bout du compte, l'indépendance de la tente est donc plus théorique que réelle. Elle n'existe qu'au moment où la cellule familiale a atteint un stade de maturité suffisant pour disposer à la fois du capital et de la force de travail nécessaires à sa subsistance. Lorsque l'un ou l'autre fait défaut (cas des jeunes couples et des vieillards), le ménage perd son autonomie et se rattache à un autre groupe domestique qui l'épaule. Une certaine forme de solidarité est donc nécessaire, d'un ménage à l'autre. Cette solidarité est procurée par les liens de parenté. Chaque individu entretien en effet, avec l'ensemble des membres de sa parenté, des relations personnelles d'entr'aide économique et morale.

Cette solidarité de la parenté n'intervient pas seulement au début et à la fin du cycle de la vie du ménage, mais aussi en cas de "coup dur", qu'il s'agisse du manque de moyens d'existence, d'une insuffisance de main d'oeuvre ou du décès de l'un des conjoints. Lorsque de nombreuses bêtes d'un troupeau sont mortes à la suite d'une épidémie par exemple, les parents consanguins du mari et de la fem-

me donneront ou prêteront chacun un ou deux animaux à l'époux, en remplacement, pour qu'il puisse continuer à faire vivre sa famille. De façon générale, quand un homme est pauvre et sans revenu, ses parents lui donnent ou lui confient des animaux dont il pourra subsister. La solidarité qui s'exerce entre parents permet en outre à la cellule familiale de pallier à ses insuffisances de main d'oeuvre. Un vieillard qui n'a plus l'énergie nécessaire pour abreuver son troupeau est aidé par ses parents dans cette tâche. De même, lorsqu'un couple n'a pas d'enfant pour l'aider dans les travaux domestiques, un jeune parent d'une famille plus nombreuse lui est confié que le couple élèvera comme son propre enfant et qui travaillera pour lui. Enfin, à la mort d'une mère de famille, c'est une parente qui vient prendre en main la maisonnée si la fille aînée n'est pas en âge de le faire. Si c'est le père qui meurt, ses enfants et sa veuve sont pris en charge par les parents du défunt. Dans ce cas, la veuve est assez souvent épousée en lévirat par un parent du mort, ce qui permet d'éviter que le troupeau familial ne soit dilapidé par un mari étranger peu soucieux du bien des orphelins. Si la veuve refuse le mariage léviratique qui lui est proposé, comme elle en a le choix, elle peut se marier ailleurs. Ses enfants seront alors élevés par la famille du défunt, à l'exception des plus jeunes qu'elle garde quelques années, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment grands pour être séparés de leur mère. Par ces diverses formes d'entr'aide, la famille nucléaire est donc assurée de pouvoir parer aux plus gros aléas de son existence.

De façon générale, la parenté est le cadre d'une solidarité économique considérable. Celle-ci se constate dans toutes sortes de menus faits, tels que par exemple, l'emprunt d'une outre ou d'un ustensile, ou le partage de la viande d'un animal que l'on vient d'égorger. Mais principalement, cette solidarité se traduit par des dons d'animaux. Ceux-ci ont lieu en de multiples occasions. A la

naissance quelquefois ou au moment du sevrage, ou encore dans ses premières années, la fillette ou le garçon reçoit de son père ou de sa mère un animal qui est adjoint au troupeau paternel jusqu'à la majorité (c'est-à-dire le mariage) de l'enfant. Parfois, des parents plus lointains, oncles ou tantes paternels ou maternels, grands-pères ou grands-mères, font aussi de tels cadeaux. C'est le cas en particulier lorsqu'un fils naît après de nombreuses filles, soulageant la crainte du père de rester sans descendance masculine. Avec le croît de la bête initiale, génisse ou jeune chamelle assez souvent, c'est une dizaine d'animaux que l'enfant pourra posséder, avec un peu de chance, lors de son mariage. La circoncision est aussi un moment où le garçon reçoit quelques bêtes de parents paternels et maternels. Les dons d'animaux entre parents sont d'ailleurs loin d'être toujours liés à un événement particulier.

Toutefois, c'est le mariage qui donne lieu aux transferts de bétail les plus importants. Pour se marier, en effet (avec une jeune fille qui, pour les Toubou, n'est jamais une proche parente), le jeune homme doit verser une importante "compensation matrimoniale" à son futur beau-père. Il lui est pour cela nécessaire de vendre 20 à 30 têtes de gros bétail au marché, pour acheter le thé et le sucre généralement demandés par le père de la jeune fille. S'il préfère un versement en bétail, la dépense est moindre car la compensation s'élève alors à 10 chamelles adultes. Quoi qu'il en soit, le jeune homme ne possède pas ces animaux. Son père lui en donne une partie, mais pour se procurer le reste, il lui faut rendre visite à ses parents paternels et maternels qui, chacun, lui donnent un animal. C'est donc grâce à l'intervention des membres de sa parenté que le jeune homme peut se marier. Une fois versée, la compensation matrimoniale n'est pas conservée par le père de la jeune fille. Il en distribue la majeure partie aux parents paternels et maternels de la fille qui, en retour, donnent chacun un animal au jeune marié le jour de la

cérémonie. C'est ainsi que se crée le troupeau dont vivra le jeune couple, désormais indépendant.

On voit donc que les liens de parenté extérieurs au ménage sont cela même qui fonde l'autonomie économique de chaque ménage au départ, et qui lui permet par la suite de maintenir ou de restaurer cette autonomie lorsqu'elle est compromise par un manque de main d'oeuvre, une perte subite de cheptel ou le décès de l'un des conjoints. L'un ne va pas sans l'autre, et l'indépendance des ménages est à la fois créée, garantie et limitée par les réseaux d'entr'aide et de parenté dans lesquels chaque ménage s'insère.

La connaissance de ces réseaux de solidarité est donc indispensable à la compréhension véritable de ce qu'est la famille chez ces pasteurs, même si ces liens inter-individuels n'ont pas une matérialité immédiatement perceptible sur le terrain et s'il semble qu'ils se prêteraient difficilement à une analyse de type démographique.

Pour en revenir à celle-ci, il apparaît donc raisonnable de limiter l'analyse démographique de la famille toubou à celle de la famille restreinte, c'est-à-dire celle qui correspond [illegible] au groupe de personnes abritées par la tente. Le critère de la tente, par sa commodité, semble bien devoir s'imposer pour appréhender la démographie des familles en milieu toubou, et même semble-t-il en milieu pastoral en général. Toutefois, les conditions varient très fortement d'une société de pasteurs nomades à l'autre, si bien que d'autres critères ont pu être jugés préférables. Par exemple, c'est le critère du campement qui a été retenu pour le recensement des nomades mauritaniens en 1977 (Cf. Paccou et Blanc, 1979), la composition du campement semblant nettement plus stable chez les Maures que chez les Toubou. Mais cette enquête, il est vrai, n'avait pas pour objectif particulier d'analyser la famille.

L'enquête démographique chez les pasteurs nomades en général se heurte à des difficultés majeures liées à la mobilité de la population et à son éloignement des centres urbains (problèmes de liaisons et de véhicules pour les agents recenseurs). Tel est particulièrement le cas des Toubou du Niger, qui se trouvent très à l'écart des grands axes de communication du pays. En outre, leur très faible taux de scolarisation serait susceptible d'accroître encore les difficultés, en raison des problèmes de langue et de la méfiance que susciterait tout questionnaire. Par crainte que les résultats ne soient utilisés par le fisc et entraînent une imposition plus lourde, il y a de fortes chances pour que les Toubou interrogés faussent leurs réponses. Ceci d'autant plus que lors de mon séjour en Ayèr en 1972, de nombreuses familles venues du Tchad, parfois depuis longtemps, ne s'étaient pas fait connaître à l'administration nigérienne et échappaient grâce à cela aux fiscs tchadien et nigérien.

Enfin, deux autres grosses difficultés sont à prévoir lors d'une éventuelle enquête démographique sur la famille chez ces pasteurs (comme ce serait le cas, vraisemblablement, chez d'autres populations de ce type). Ces difficultés ont été soulignées au cours des pages qui précèdent, mais il importe de les rappeler en conclusion. La première est un risque important d'omission des enfants, dont l'existence ne sera pas signalée par crainte du mauvais oeil. La seconde tient au nombre élevé des individus que nous avons appelés "flottants" parce qu'ils ne se rattachent à aucune tente particulière (les jeunes gens notamment), et qui risquent fort de ne pas être pris en compte dans l'enquête.

A l'issue de cette brève analyse de la famille toubou et de l'exposé des difficultés rencontrées pour la mener à bien, il ressort qu'une enquête démographique sur la famille, dans ce milieu pastoral, devra pour aboutir à

des résultats fiables, répondre à deux ordres majeurs de contraintes.

Premièrement, une bonne connaissance préalable du milieu est une condition indispensable à toute enquête démographique, et les agents engagés pour la réaliser devront eux aussi, dans toute la mesure du possible, bien connaître les Toubou. Or, les antagonismes ethniques et l'isolement des Toubou, dans la région où j'ai travaillé, sont tels que la culture toubou est largement ignorée par les groupes voisins. Ceci implique donc la nécessité d'engager des agents toubou pour réaliser l'enquête, ce qui en soi pose problème vu le faible degré de scolarisation de ces pasteurs.

La deuxième contrainte à laquelle sera soumise l'enquête démographique en milieu toubou, comme dans tout milieu pastoral vraisemblablement, s'impose je pense avec évidence à l'issue de cet exposé des difficultés que j'ai rencontrées et des résultats que j'ai obtenus. C'est que même pour une personne qui connaît bien le terrain et qui dispose de beaucoup de temps, les problèmes qui se posent sont considérables et les ensembles d'individus appréhendés restent limités en nombre.

Il apparaît donc que, au delà de l'enquête qualitative nécessaire, qui relève de l'ethnologie, l'enquête quantitative devra ambitionner de rassembler, de préférence, des données précises sur des échantillons restreints, plutôt que des données plus générales sur de vastes groupes, mais recueillies plus rapidement et avec un risque d'erreur beaucoup plus fort.

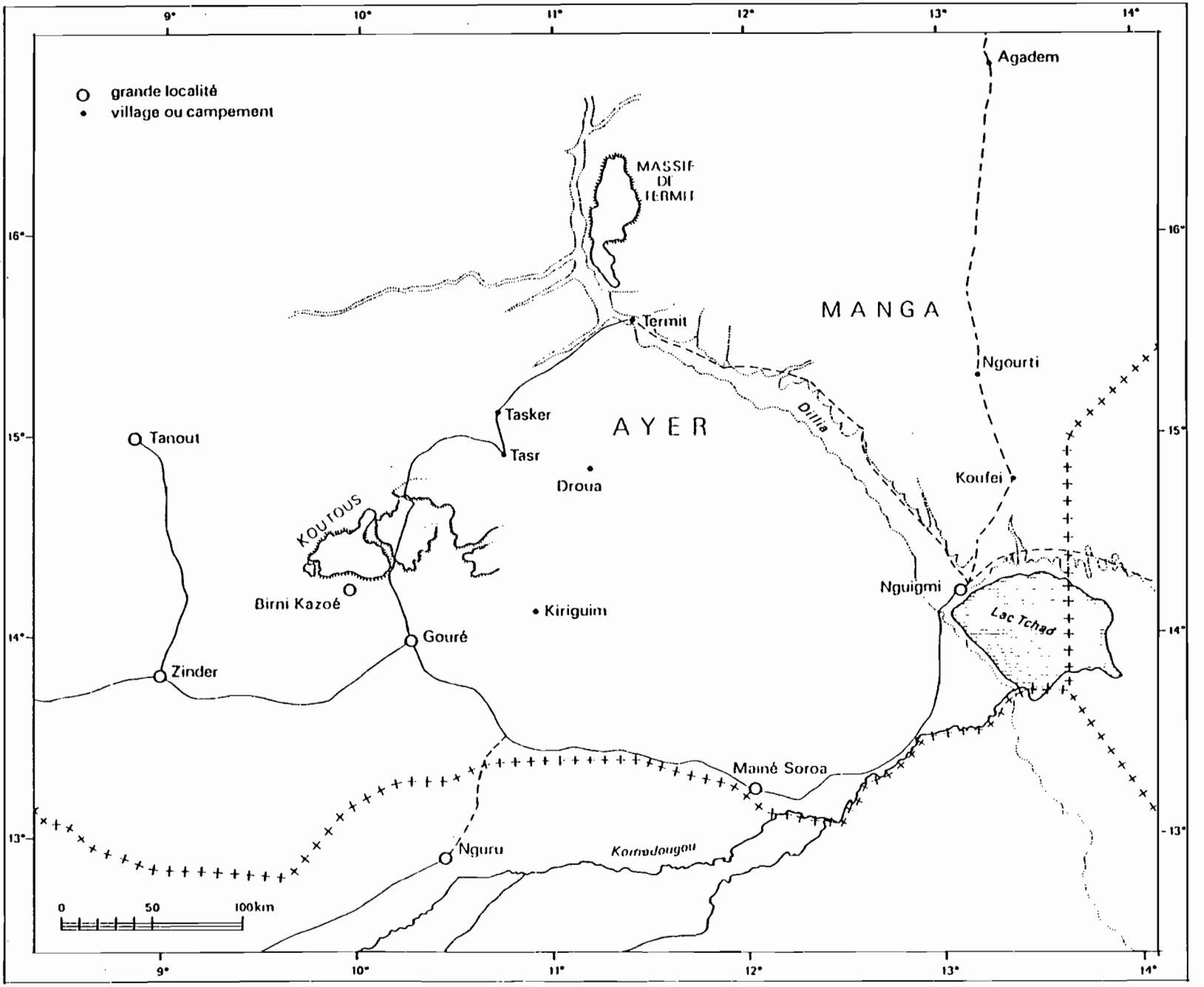

Carte II

LA RÉGION DE L'ENQUÊTE

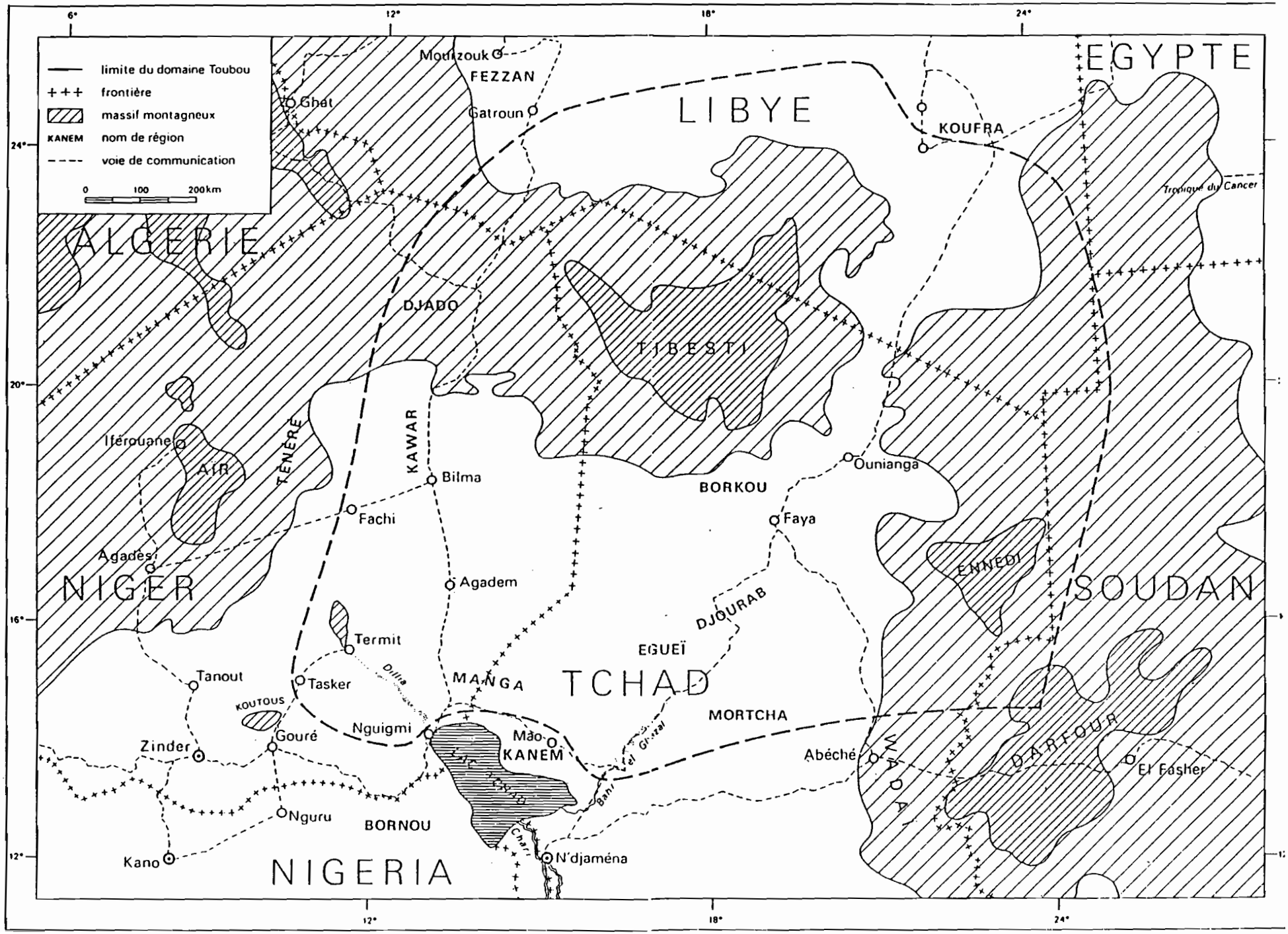
limite du domaine Toubou
frontière
massif montagneux
KANEM nom de région
voie de communication
0 100 200km
6°
12°
18°
24°
20°
16°
12°
Mourzouk
FEZZAN
Ghat
Gatroun
LIBYE
KOUFRA
EGYPTE
Tropique du Cancer
ALGERIE
DJADO
TIBESTI
Iférouane
AIR
TENERE
KAWAR
Bilma
Fachi
BORKOU
Ounianga
Faya
Agadès
NIGER
Agadem
ENNEDI
SOUDAN
DJOURAB
Termit
EGUEÏ
Tanout
Tasker
Dilia
MANGA
TCHAD
KOUTOUS
Nguigmi
MORTCHA
Gouré
Mao
KANEM
Zinder
Abéché
WADAI
DARFOUR
El Fasher
Nguru
BORNOU
Kano
N'djaména
NIGERIA

- B I B L I O G R A P H I E -

BAROIN C., 1981 (a) : "Les esclaves chez les Daza du Niger", Itinérances, en pays peul et ailleurs, Mélanges offerts à la mémoire de P.F. Lacroix, vol. II, Littératures et Cultures, Mémoire de la Société des Africanistes, Paris, p. 321-341.

BAROIN C., 1981 (b) : "Les droits sur le bétail et les rapports sociaux : le statut de la femme chez les Toubou du Niger (Daza Kécherda)", Travaux du LAPEMO, Aix en Provence, 19 p.

BAROIN C., 1982 : "Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou : les Daza Kécherda (Niger)", thèse de 3e cycle en ethnologie, université de Paris X et E.P.H.E., Ve section, 576 p.

CHAPELLE J., 1957 : "Nomades Noirs du Sahara", Paris, Plon, 449 p.

Etude Démographique et Economique en Milieu Nomade, Mission Economique et Pastorale 1963, République du Niger, SEDES, Paris, 1966, PACCOU Y. et BLANC R., 1979, "Le recensement des nomades mauritaniens", Population, 2, p. 343-378.

Département Société, Développement, Urbanisation
(S.D.U.)

DIFFICULTES DE L'OBSERVATION DE LA FAMILLE EN AFRIQUE

C. BAROIN et B. LACOMBE

Documents de Travail

ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION